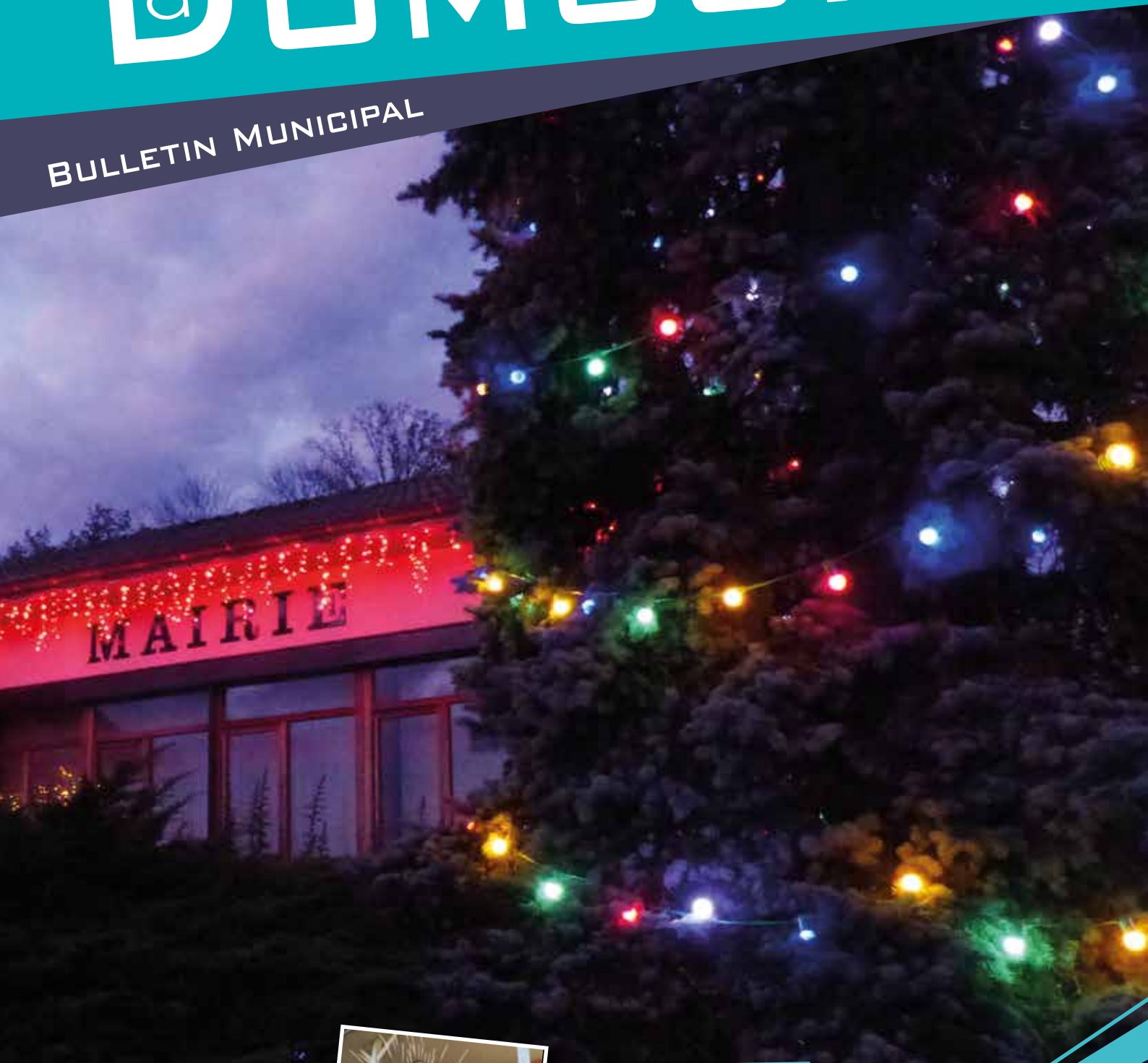


VIVRE à DOMSURE 2021

BULLETIN MUNICIPAL



MOT DU MAIRE	3
CONSEIL MUNICIPAL	4-5
BUDGET	6-7
TRAVAUX	8-10
ACTUALITÉS	11
INFOS PRATIQUES	12-13
CA3B	14-17
ENFANCE ET VIE EDUCATIVE	18-24
ASSOCIATIONS	25-35
NOS MARCHÉS	36-40
NUMÉROS UTILES	38
HISTOIRE	41-43
CALENDRIER DES FÊTES	44-45
ÉTAT CIVIL	46
PHOTO MYSTÈRE	47

Domsuroises, Domsurois,

2020, année du confinement, année où on a l'impression que la vie a été suspendue.

Je souhaite saluer toute l'équipe sortante du conseil municipal pour tout le travail effectué pour les Domsuroises et les Domsurois.

1^{er} semestre 2020, vous avez élu une nouvelle équipe municipale composée de :

- conseillers sortants,
- anciens conseillers,
- et nouveaux élus.

C'est Ensemble que nous sommes à votre écoute, que nous répondons à vos demandes et souhaitons être au plus proche de vous.

La continuité des mandats :

- le changement de la chaudière à fioul par une chaudière à granulés, début septembre,
 - l'avancement du city parc, halle de sports, vestiaires et les toilettes,
 - depuis juillet notre nouvel agent d'entretien Corentin a pris ses fonctions,
 - projet et avancement du service incendie dans les mois et année à venir,
 - soutien et écoute de nos écoles, contraintes sanitaires liées à la crise sanitaire COVID-19,
 - marché de producteurs locaux un vendredi après-midi sur deux a vu le jour le 25 septembre. Très belle réussite, et je salue le travail de toute l'équipe organisatrice. Tous les gestes barrières ainsi que les distanciations recommandées sont respectés. Faites de la publicité et venez nombreux au marché à Domsure !
- Je salue toute l'équipe du fleurissement qui vient embellir notre commune.

Nous avons traversé 2020 sans aucune manifestation, sans aucun rassemblement mais je remercie tous les acteurs de nos associations,

nos nouveaux élus, présidents, trésoriers et secrétaires. Sans vous, pas de manifestation et sans manifestation c'est toute une âme rurale qui se trouve mise à mal. Et je sais que malgré cette année « blanche » vous restez motivés et préparez déjà l'année qui arrive.

Pour finir, au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, nous souhaitons à tous les Domsuroises et Domsurois une très bonne année 2021 et surtout une très bonne santé. Soyez vigilants et respectez les gestes barrières.

Si les conditions sanitaires le permettent, les vœux du Maire pourraient avoir lieu le vendredi 22 janvier 2021 à 18H30 en plein air au cours du marché local sur le terrain stabilisé tout en respectant la distanciation sociale et les gestes barrières anti-covid.



La nouvelle équipe municipale

Maire : Patrick Vacle, premier adjoint : Lilian Billet, deuxième adjointe : Brigitte Fischer, troisième adjointe : Mathilde Ferrier



De gauche à droite : Xavier Bernard de Domsure, Lilian Billet, Mathilde Ferrier, Patrick Bouillet, Brenda Costanzo, Patrick Vacle, Brigitte Fischer, Christine Drouilhet, Jean-Paul Bouilloud, Pauline Michel et Jérôme Commaret.

● CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité a décidé la création de dix Commissions Municipales et en a fixé comme suit la composition selon candidatures :

1 • Commission « Communication, Site internet, Panneau d'affichage » :

Déléguee : Brigitte Fischer

Membres : Christine Drouilhet, Pauline Michel

2 • Commission « Vie Culturelle et Associative, Loisirs, Sports » :

Délégué : Patrick Vacle

Membres : Brenda Costanzo, Pauline Michel, Xavier Bernard de Domsure, Patrick Bouillet, Brigitte Fischer

3 • Commission « Environnement, Agriculture, Forêt » :

Délégué : Lilian Billet

Membres : Jean-Paul Bouilloud, Jérôme Commaret, Christine Drouilhet

4 • Commission « Voirie, Sécurité Routière, Sécurité, Travaux, Assainissement, Bâtiments » :

Délégué : Lilian Billet

Membres : Patrick Bouillet, Jean-Paul Bouilloud, Xavier Bernard de Domsure, Pauline Michel, Jérôme Commaret

5 • Commission « Finances » :

Déléguee : Mathilde Ferrier

Membres : Patrick Vacle, Lilian Billet, Brigitte Fischer, Jérôme Commaret

6 • Commission « Urbanisme » :

Déléguée : Brigitte Fischer

Membres : Patrick Vacle, Lilian Billet, Mathilde Ferrier, Pauline Michel, Xavier Bernard de Domsure

7 • Commission « Affaires Scolaires, Sociales et Sanitaires » :

Déléguée : Mathilde Ferrier

Membres : Brenda Costanzo, Pauline Michel, Jérôme Commaret, Lilian Billet

8 • Commission « Appel d'Offres » :

Membres titulaires : Patrick Vacle, Lilian Billet, Brigitte Fischer, Mathilde Ferrier

9 • Commission « Défense Incendie » :

Délégué : Lilian Billet

Membres : Jean-Paul Bouilloud, Jérôme Commaret, Patrick Bouillet, Christine Drouilhet

10 • Commission « Centre Communal d'Action Sociale - CCAS » :

Déléguée : Brigitte Fischer

Membres : Mathilde Ferrier, Xavier Bernard de Domsure, Patrick Bouillet

• Garants Affouage

Lilian Billet, Jean-Paul Bouilloud, Jérôme Commaret

● DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS

Sont désignés pour représenter la Commune, dans les organismes extérieurs et associations, les membres suivants :

• Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain - SIEA :

Délégué Titulaire : Patrick Vacle

Délégués Suppléants : Lilian Billet, Brigitte Fischer

• Syndicat Bresse-Suran-Revermont :

Délégué Titulaire : Jérôme Commaret

Délégué Suppléant : Jean-Paul Bouilloud

• Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire - S.I.V.O.S Coligny

Délégués Titulaires : Mathilde Ferrier, Brenda Costanzo

Délégués Suppléants : Brigitte Fischer

• Comité National d'Action Sociale - CNAS :

Délégué élu : Patrick Vacle

Déléguée agent : Isabelle Papin

• SEMCODA » :

Déléguée : Brigitte Fischer

Personnel communal



Suite au départ de M. Christophe Robert, et après une période de flottement, un nouvel agent communal a été recruté.

Le Conseil Municipal est heureux de vous présenter : **M. Corentin Colonozet**, né en 1999, et résidant à Cousance.

Titulaire d'un BEPA et d'un Bac Pro Aménagement Paysager il a pris ses fonctions le 20 juillet 2020.

Infos communales

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

- lundi 9h00-12h00
- mardi 9h00-12h00
- fermé le mercredi
- jeudi 9h00-12h00
- vendredi 13h30-17h30
2^{ème} et 4^{ème} samedi de chaque mois 9h00-12h00

Tél. : 04 74 51 22 25

Mail : mairie@domsure.fr

Site internet : domsure.fr

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges à caractère général	60 188,86 €
Charges de personnel	135 636,39 €
Autres charges de gestion (indemnités élus, SIVOS, SIEA)	39 520,74 €
Charges exceptionnelles	540,73 €
Charges financières (intérêts des emprunts)	10 045,74 €
Atténuations de produits (reversement État)	33 629,00 €
Opérations d'ordre entre sections	0,00 €

279 561,46 €

Recettes

Produits des services (affouage, voirie)	25 507,00 €
Atténuation de charges	6 935,56 €
Impôts et taxes	210 201,92 €
Dotations et participations (État, Département, RPI)	111 909,27 €
Autres produits gestion (locations biens communaux)	14 071,09 €
Produits exceptionnels	29 641,06 €

398 265,90 €

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



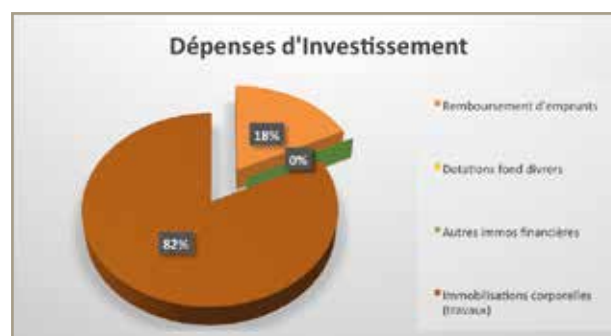
Résultat de fonctionnement : + 121 476,67 €



SECTION D'INVESTISSEMENT

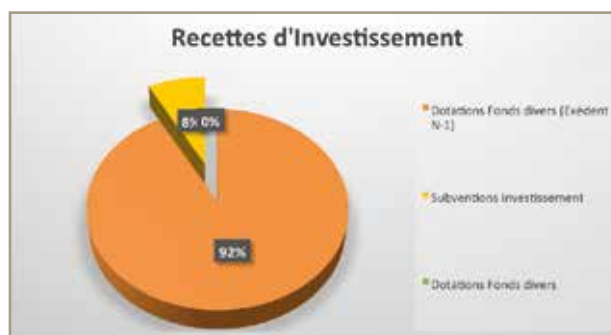
Dépenses

Remboursement d'emprunts	19 580,51 €
Dotations fond divers	0,00 €
Autres immos financières	0,00 €
Immobilisations corporelles (travaux)	91 210,00 €
	110 790,51 €



Recettes

Dotations Fonds divers (Exédent N-1)	117 549,88 €
Subventions investissement	10 126,00 €
Dotations Fonds divers	0,00 €
Immobilisations corporelles	0,00 €
Opérations d'ordre entre	0,00 €
	127 675,88 €



Résultat d'investissement : +16 885,37 €

Résultat 2019 : +138 362,04 €

BUDGET COMMUNAL 2020 : INVESTISSEMENT

Achats outillage et petits matériels atelier	667,30 €
Achats appareils électroménagers école	359,80 €
Trottoir Les Noyers	10932,00 €
Achat chaudière granulés bois	44454,54 €
Travaux maçonnerie local chaudière	4266,43 €

La chaudière

La chaudière au fioul étant vétuste, elle a été remplacée par une chaudière à granulés bois plus économique (pour l'année il est prévu de passer 9 tonnes environ – prix de la tonne 265 € TTC).

Ce projet avait été engagé par le précédent mandat, mené à bien par le nouveau conseil municipal.

Appel d'offres :

Les entreprises retenues sont :

- Entreprise Sorgue de Condal (maçonnerie) pour la réalisation du silo,

- Entreprise Clère de Saint-Just pour les fournitures, l'installation de la chaudière et du raccordement.

Ces travaux se sont achevés mi-septembre 2020, suivi d'une formation.

Le coût de ces travaux s'est élevé :

- à 37.045,45 € HT pour l'entreprise Clère,
- et à 3.555,36 € HT pour l'entreprise Sorgue.

Des subventions ont été demandées auprès de la Région AURA (Auvergne Rhône Alpes), et auprès de la Préfecture au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

Assainissement

Les travaux de raccordement du lotissement des Noyers vers le réseau d'assainissement collectif du centre village ont débuté le 19 novembre 2019 et se sont terminés début de l'année 2020 après la mise en service du branchement électrique.

Le coût global de cette opération comprenant la création du poste de relèvement, du réseau de refoulement associé ainsi que la création d'un branchement électrique et d'eau potable ont été financés par la CA3B à hauteur de 64.215 € HT et les frais d'aménagement des réseaux électriques et eau potable pour un montant de 6.741 €.

Des aides financières avaient été demandées auprès du Conseil Départemental de l'Ain ainsi qu'à l'Agence de l'Eau. La CA3B ayant pris la compétence eau et assainissement au 1er janvier 2019, tout le dossier lui a été transmis.



Affouage

Les affouages pour l'hiver 2019/2020 se situaient « au Villard » et « au bois de Fougemagne ».

La municipalité a renouvelé, comme l'année dernière, la possibilité aux affouagistes de Beaupont d'accéder au bois de la commune de Domsure.

Ce sont donc 11 affouagistes qui ont répondu présents dont 2 personnes de la commune voisine de Beaupont pour 260 m³ de bois à se partager. A noter que le prix est fixé à 6 € le m³.

La municipalité continue l'abattage et le débardage des bois communaux situés au Villard et à Fougemagne, afin d'être vendus au plus offrant.



Voirie

La compétence voirie a été transférée à la CA3B (Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse).

L'enveloppe budgétaire 2019 a été renouvelée à l'identique pour 2020, à hauteur de 39.242,00 € HT afin de permettre de continuer à entretenir nos 19.556 mètres de voirie revêtue.

Ce budget nous a permis de réaliser plusieurs chantiers sur la commune :

- le Nigda : reprise ponctuelle de la voirie, accotements, busage...

- la partie basse de l'impasse de l'Abbé Culas : reprise de la voirie,

- reprise ponctuelle sur les routes communales.

Comme toutes les années, la commune dispose également en complément de l'enveloppe « investissement » précédemment décrite, d'une enveloppe « fonctionnement » dont le reliquat s'élève à 4.300 €. Cette somme nous a permis de réaliser plusieurs opérations telles que buser des fossés, effectuer des reprises ponctuelles sur les routes départementales, boucher les fissures sur différents secteurs de la commune, refaire les accotements.

Les projets de voirie 2020/2021 se décomposent ainsi :

- Impasse de l'Abbé Culas : 675 m² de bicouche pour un montant de 6.200 € HT,

- Route de la Richardière : 41 m² de bicouche, un regard avec grille pour évacuation eaux pluviales et la signalétique pour un montant de 1.844,98 € HT ou reprise de la totalité en bicouche sur 630 m² pour un montant de 17.763 € HT.

- Route de Montoux :

- zone 1 soit 530 m² de bicouche pour un montant de 14.000 € HT

- zone 2 soit 100 m² de bicouche pour un montant de 3.892 € HT

- 5.300,00 € HT de réparation de rebouche de trous et 4.500 € HT en finition point à temps.

Vu les nombreux projets chiffrés, un choix sera à déterminer afin de respecter le budget alloué de 39.242 € HT. La priorité sera de boucher le maximum de fissures avant l'hiver pour éviter les infiltrations d'eau.

Commission incendie

La commission Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) s'est réunie suite à la nouvelle réglementation départementale concernant la défense incendie communale.

La complexité de cette nouvelle réglementation demande une réflexion affinée sur les différentes possibilités de couvrir correctement la sécurité incendie sur notre commune.

Lorsque les besoins par secteur en fonction de la densité et du type d'habitat seront établis, que les moyens financiers de la commune seront ajustés, alors, en concertation avec le SDIS (Service d'Incendie et de Secours) de Bourg-en-Bresse, le schéma pourra être validé. Enfin, une fois toutes ces étapes effectuées, un arrêté municipal de défense extérieure contre l'incendie sera à rédiger par la commune afin de valider la totalité de cette étude.

Défibrillateur

Le décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 fixant les modalités d'équipement pour les ERP (Etablissement Recevant du Public) en fonction de leurs catégories, telles que mentionnées dans l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation avait conduit la commune à installer ce type d'appareil à l'entrée de la salle des fêtes au printemps 2019.

Une signalétique a enfin été posée à l'entrée du chemin Léandre Jaillet au niveau des deux entrées.



Les marchés

Depuis le 25 septembre 2020, **chaque vendredi des semaines impaires, un marché se tient au cœur du village de notre commune** et permet à chaque domsurois d'acquérir des produits alimentaires locaux mais aussi de rencontrer d'autres habitants. Lieu d'échange et de convivialité, le marché offre à chacun un nouveau service de proximité et contribue en même temps à rendre notre commune dynamique et attractive. Dans cet objectif, le maire et son conseil municipal souhaitent également que des associations puissent être présentes alternativement sur ce marché.

Alors tous à vos paniers...



Site internet

Le site internet **www.domsure.fr** sera refondu et réactualisé en début d'année 2021. Vous pouvez consulter les informations mises à jour.

Merci de vous inscrire à la Newsletter qui vous informera des dernières nouvelles.

Projet city stade

Le projet **d'aménagement d'une halle et d'une aire multisports** sur la commune de Domsure proposé en collaboration avec l'Atelier du Triangle (CA3B), engagé par le précédent mandat, se poursuit.

Le site est actuellement occupé par le terrain de football, sa buvette et les anciens vestiaires. Depuis plusieurs années il n'y a plus de pratiquants en club et l'équipement coûte en entretien sans supporter d'activité.

Soucieuse de donner un nouvel élan à cet espace tout en conservant sa vocation collective, la commune a souhaité élaborer un nouveau programme destiné à renouveler la fréquentation du site.

Ce programme se composerait des aménagements suivants :

- une halle couverte et non close (sauf au nord au niveau des vents froids),
- une aire de jeux multisports,
- la création de quelques sanitaires (WC, vestiaires, douches...).

Le programme n'utilisera pas l'intégralité du site et l'adjonction ultérieure de nouvelles fonctions restera possible.

Le montant estimatif de ce programme s'élève à 408 882,50 € HT.

Des subventions ont été demandées au Conseil Départemental, à la Région Auvergne Rhône Alpes et à la CA3B.

Le projet est toujours à l'étude, dans l'attente d'une nouvelle proposition financière de l'architecte.

La déchetterie

DECHETTERIE PIRAJOUX BOIS BRESSON 01270 PIRAJOUX

**Du 1^{er} avril
au 31 octobre**

Lundi, mardi,
mercredi, et vendredi :
14H-17H45
Samedi : 9H-17H45

**Du 1^{er} novembre
au 31 mars**

Lundi, mardi,
mercredi et vendredi :
14H-16H45
Samedi : 9H-11H45 /
14H-16H45

Pour les particuliers, l'accès est libre. Pour les professionnels, l'accès est libre pour les déchets suivants : carton, métaux, et films plastiques. L'accès est payant pour les autres déchets (carte d'accès de 150€ l'année). Les apports sont limités à 1m3 par semaine.

Tél. : 04.74.42.04.76



Quelques exemples d'incivilités à ne pas suivre

Les déchets à déposer en déchèteries



Végétaux



Gravats



Plâtres



PVC



Métaux



Encombrants



Meubles



Bois



Cartons



Films plastiques



Pneus



Équipements électroniques et électriques



Néons Ampoules



Cartouches encre



Piles



Batteries



Produits toxiques



Emballages vides de produits toxiques



Extincteurs



Radiographies



Huiles végétales



Huiles de vidange

Donnez vos équipements en bon état à La ReTap'

Les chalets sont accessibles en déchèterie pour accueillir meubles, vaisselles, électroménagers, jouets... Grâce à la ressourcerie, ils seront remis en état et revendus à petit prix dans les magasins d'Emmaüs et Tremplin, ouverts à tous !



Nuisances sonores

L'arrêté préfectoral du 12 septembre 2008 précise la réglementation en vigueur concernant les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils susceptibles de provoquer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore.

Les tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, pompes d'arrosage (liste non exhaustive) ne sont autorisées qu'aux horaires suivants :

- les **jours ouvrables** de **8h00** à **12h00** et de **14h00** à **19h30**,
- les **samedi** de **9h00** à **12h00** et de **15h00** à **19h00**,
- les **dimanches** et **jours fériés** de **10h00** à **12h00**.

La commune rappelle par ailleurs que les bruits occasionnés, entre autres exemples, par les

animaux bruyants, le bricolage à répétition, les pétards, les vélomoteurs et motocyclettes, les fêtes familiales constituent des infractions au code de santé publique.

Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, de jour comme de nuit.

Mesures spécifiques pour les professionnels, les chantiers de travaux publics ou privés, les activités sportives ou de loisirs.

A l'occasion d'une fête familiale, prévenez votre voisinage.

Merci de bien vouloir respecter ces quelques règles de civisme pour le bien-être de chacun d'entre nous.



Retrouvez les jours de collecte sur grandbourg.fr



Que deviennent nos déchets ?

Grâce au tri sélectif, nous pouvons recycler une partie de nos déchets comme les emballages en verre, les bouteilles en plastique, les canettes en aluminium... Nous disposons également de déchèteries publiques pour apporter des déchets volumineux ou nocifs afin qu'ils soient valorisés ou éliminés correctement. La communauté d'agglomération nous informe régulièrement sur les gestes éco-citoyens pour produire moins de déchets. Malgré cela, chaque habitant a jeté en moyenne **179 kilos d'ordures ménagères résiduelles** dans la poubelle grise en 2019. Organom, syndicat intercommunal de traitement et de valorisation des déchets ménagers, nous explique ce que deviennent ces déchets.

OVADE métamorphose les déchets en électricité et en compost

La communauté d'agglomération assure la collecte des ordures ménagères sur son territoire. Elles sont ensuite acheminées par camion vers l'usine OVADE, située sur le site de La Tienne à Viriat. Les déchets subissent alors une première étape de tri, qui permet d'isoler les métaux ferreux recyclables et la matière organique méthanisable. Les refus (textiles sanitaires, plastiques, verre, inertes...) sont enfouis dans le centre de stockage attenant. La matière organique est ensuite digérée dans le méthaniseur, où elle produit du biogaz qui sera transformé en électricité. Enfin, ce qui reste après digestion, le digestat, est mélangé aux déchets verts (feuilles, branchages, tontes) pour produire du compost.

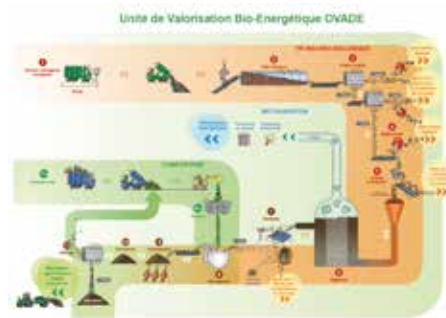


L'usine d'Organom valorise les ordures ménagères (ci-dessus le méthaniseur d'OVADE)

Attention aux déchets indésirables !

Pour garantir le bon fonctionnement de l'usine OVADE, vous ne devez pas jeter dans la poubelle grise : le verre, les détergents, les piles, les ampoules, les résidus de peinture, les câbles électriques, les textiles...

Ces déchets doivent être déposés en déchèterie ou dans les points de collecte appropriés.



OVADE en chiffres (2019)

338 000 habitants (193 communes)
58 000 tonnes d'ordures ménagères traitées
10 400 MWh d'électricité produits (= 3 800 foyers alimentés)
15 600 tonnes de compost vendues aux agriculteurs
51% des ordures ménagères valorisées

organom
 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE
 TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

www.organom.fr

STOP à la divagation des chiens et chats !

La divagation des chiens et chats est en recrudescence ces derniers mois sur la commune. Ce que dit la loi :

Il est interdit de laisser divaguer un animal domestique (article L. 211-19-1 du Code rural).

Hormis l'hypothèse d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, **le chien** est considéré comme en état de divagation lorsqu'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou qui est éloigné de son propriétaire d'une distance dépassant cent mètres (article L. 211-23 du Code rural).

Le chat est considéré comme en état de divagation lorsqu'il est trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qu'il n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci. De même, le chat non identifié trouvé à plus de deux cent mètres des habitations ou dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui est considéré comme en état de divagation (article L. 211-23 du Code rural).

Il est demandé à l'ensemble des propriétaires d'animaux domestiques de respecter la loi, de respecter ses voisins et son entourage pour le bien-être de tous.

Rénovation énergétique : un nouveau dispositif d'aides financières

Vous rénovez ? La CA3B vous aide.

La Communauté d'Agglomération accompagne et finance la rénovation énergétique des logements via le service « Mon Cap Energie ». En cette fin d'année, les dispositifs évoluent avec désormais des aides financières pour tous les propriétaires sans condition de ressources.

L'accompagnement Mon Cap Energie obligatoire

Pour bien rénover, rien de mieux que d'être bien accompagné. C'est le rôle de Mon Cap Energie qui est le passage obligé pour bénéficier des aides. Un conseiller se déplacera à votre domicile pour dresser un état des lieux complet des travaux à prévoir. Il en coûtera 149€ pour le porteur de projet. Chacun est ensuite libre de choisir l'artisan qu'il souhaite sous réserve qu'il soit labellisé RGE (reconnu garant de l'environnement).

Trois dispositifs d'aides

Dispositifs	Les travaux financés
Fonds isolation	Isolation des façades, de la toiture, des planchers, des combles, remplacement des portes et fenêtres
Fonds énergies renouvelables	Equipements en poêle à bois, géothermie, éolien, panneaux solaires
Opération programmée d'amélioration de l'habitat	Rénovation énergétique et adaptation des logements au vieillissement et au handicap

Les aides financières

Fonds isolation et énergies renouvelables		
Subventions accordées		
Montants	Plafonds de ressources	
10% dans la limite de 15 000€ HT de travaux subventionnables	Aucun	
25% dans la limite de 15 000€ HT de travaux subventionnables	Ménage d'une personne	Revenus inférieurs à 27 131€
	Ménage de 2 personnes	Revenus inférieurs à 36 231€
	Ménage de 3 personnes	Revenus inférieurs à 43 571€
	Ménage de 4 personnes	Revenus inférieurs à 52 601€
	Ménage de 5 personnes	Revenus inférieurs à 61 879€
	Ménage de 6 personnes	Revenus inférieurs à 69 737€
Aide augmentée de 20% pour des projets d'isolation ayant recours à des éco matériaux : laine de bois, laine de chanvre, ouate de cellulose, etc.		

OPAH	
Subventions accordées	
Propriétaires occupants	De 55 à 75% d'aides dans la limite de 20 000€ HT de travaux subventionnables
Propriétaires bailleurs qui rénovent un logement à louer	De 25 à 65% d'aides dans la limite de 60 000€ HT de travaux subventionnables
Plafonds de ressources pour les propriétaires occupants	
Ménage d'une personne	Revenus inférieurs à 19 074€
Ménage de 2 personnes	Revenus inférieurs à 27 896€
Ménage de 3 personnes	Revenus inférieurs à 33 547€
Ménage de 4 personnes	Revenus inférieurs à 39 192€
Ménage de 5 personnes	Revenus inférieurs à 44 860€
Par personne supplémentaire	+ 5 651€

Rubis

– Qui vient vous chercher
dans votre commune ?

C'est



4
SERVICES SUR
RÉSERVATION
PAR TÉLÉPHONE
OU INTERNET

KEOLIS
GRAND BASSIN
DE BOURG-EN-BRESSE

GRAND BASSIN de
BOURG-EN-BRESSE
communauté d'agglomération

LES SERVICES DE TRANSPORT À LA DEMANDE DEVIENNENT RUBIS'PLUS



RUBIS'PLUS SUR 74 COMMUNES

NOUVEAU – Les 74 communes de l'agglomération sont désormais toutes desservies. L'offre existante sur 15 communes* est intégrée à l'offre Rubis'Plus avec des modifications d'horaires.

Reportez-vous au guide de votre secteur et à la carte pour connaître la liste des communes desservies.



RUBIS'PLUS GARE DU LUNDI AU VENDREDI
RUBIS'PLUS DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS

Le fonctionnement des services tôt le matin (sur réservation), tard le soir (sans réservation) du lundi au vendredi et le dimanche (journée et soirée) demeure également inchangé.



RUBIS'PLUS PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Le service pour les Personnes à Mobilité Réduite ne connaît aucune modification et s'appelle désormais Rubis'Plus. La desserte est d'adresse à adresse du lundi au samedi, sur le périmètre de 15 communes*.

L'accès au service se fait sur acceptation du dossier.

Plus d'information au 04 57 38 37 01.



**UN NUMÉRO UNIQUE POUR TOUTES
VOS RÉSERVATIONS RUBIS'PLUS**

... 04 57 38 37 01 ...

Du lundi au samedi de 8h00 à 19h00
(SAUF JOURS FÉRIÉS ET LUNDI DE PENTECÔTE).

Possibilité d'effectuer sa réservation via
www.rubis.grandbourg.fr

*LISTE DES 15 COMMUNES : BOURG-EN-BRESSE, BUELLAS, DOMPIERRE-SUR-VEYLE, JASSERON, MONTCET, MONTRACOL, LENT, PÉRONNAS, POLLIAT, SAINT-ANDRÉ-SUR-VIEUX-JONC, SAINT-DENIS-LES-BOURG, SAINT-RÉMY, SERVAS, VANDEINS, VIRIAT



RUBIS'PLUS SUR 74 COMMUNES



RUBIS'PLUS PERMET DE RELIER LES COMMUNES PÉRIPHÉRIQUES À BOURG-EN-BRESSE ET À DES PÔLES D'ATTRACTIVITÉ SYMBOLISÉS PAR LE SIGLE SUR LA CARTE.

LES + DU SERVICE

- **Ouvert à tous**, sur **réservation** (inscription gratuite au préalable).
- Du **lundi au samedi**, hors jours fériés.
- **Entre 3 et 5 allers/retours** par jour proposés.
- De point d'arrêt à point d'arrêt, depuis toutes les communes vers Bourg-en-Bresse et les pôles d'attractivité de votre secteur.
- **Tous les arrêts scolaires desservis** sur les 15 communes* sont maintenus.
- **Horaires d'arrivée et de départ** garantis à Bourg-en-Bresse et aux pôles d'attractivité de chaque secteur.
- **Accessible avec les titres du réseau Rubis** (à l'exception du titre 1 Aller/Retour par Jour Scolaire).

EN PRATIQUE

TROUVER SON HORAIRE

- **Consultation et choix de votre horaire d'arrivée** sur le guide de votre secteur ou sur www.rubis.grandbourg.fr.
- **Liste des arrêts desservis** disponible sur le guide de votre secteur ou sur www.rubis.grandbourg.fr.

RÉSERVER SON TRAJET RUBIS'PLUS

- **Entre 1 mois et jusqu'à 2 heures avant l'heure de départ.**

EFFECTUER SON TRAJET AVEC RUBIS'PLUS

- **Confirmation de l'heure de départ la veille** par sms, appel ou mail.
- **Présence recommandée à l'arrêt 5 minutes avant** l'heure de départ.

VALIDER SON TITRE DE TRANSPORT

- **Validation du titre** de transport Rubis à chaque montée ou possibilité d'acheter un titre unité à 1,30€ auprès du conducteur

LES 74 COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION DE BOURG-EN-BRESSE



RUBIS'PLUS GARE

LES SERVICES RUBIS'PLUS PRENNENT LE RELAIS DU RESEAU BUS



DEPUIS/VERS LA GARE SNCF,
TÔT LE MATIN, DU LUNDI AU VENDREDI

- Service accessible au départ des arrêts des lignes urbaines
1 2 3 4 5 6 7 21
- Communiquez l'arrêt de votre prise en charge pour les TER de 5h31 ou 6h01.
- Réservez la veille de votre déplacement **avant 17h au 04 57 38 37 01** ou via www.rubis.grandbourg.fr rubrique Rubis'Plus, transport à la demande.

DEPUIS LA GARE, **EN SOIRÉE**,
DU LUNDI AU VENDREDI

- Le soir, un véhicule est à disposition devant la gare pour vous ramener à l'un des arrêts des lignes urbaines **1 2 3 4 5 6 7 21**.
Un véhicule vous attend à **20h30 et 21h30** et vous dépose à l'arrêt de votre choix, il vous suffit en montant de l'indiquer au conducteur.
- En cas de retard des trains le soir, le véhicule vous attendra, la correspondance est garantie.
- Service disponible sans réservation.

DEPUIS/VERS LA GARE, **LE DIMANCHE**
EN SOIRÉE ET LES JOURS FÉRIÉS

- Depuis la gare, à 19h35 et 21h10, sans réservation.
- Correspondance avec les TER.
- Le service dessert 15 arrêts de Bourg-en Bresse :
Sémard Gare, Préfecture, Hôtel de Ville, Carré Amiot, Moulin de Rozières, Dunant, Schuman, Granges Bardes, Alimentec, Revermont, Sardières, Lycée Agricole, Croix blanche, Jura, Baudières, Alagnier

RUBIS'PLUS, DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS

LES SERVICES RUBIS'PLUS PRENNENT LE RELAIS DU RESEAU DE BUS



EN JOURNÉE

Déplacez-vous sur réservation les dimanches et jours fériés en journée de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30 :

- Sur le territoire de 15 communes*.
- D'un point d'arrêt à point d'arrêt.
- Sur réservation au plus tard la veille avant 17h00.
- À l'horaire de votre choix, selon les horaires disponibles précisés lors de votre réservation.

*LISTE DES 15 COMMUNES : BOURG-EN-BRESSE, BUELLAS, DOMPIERRE-SUR-VEYLE, JASSERON, MONTCET, MONTRACOL, LENT, PÉRONNAS, POLLIAT, SAINT-ANDRÉ-SUR-VIEUX-JONC, SAINT-DENIS-LES-BOURG, SAINT-RÉMY, SERVAS, VANDEINS, VIRIAT

JE TÉLÉCHARGE L'APPLICATION

Rubis



AGENCE GRAND BOURG MOBILITÉS

2 RUE DU 19 MARS 1962 – 01000 BOURG-EN-BRESSE

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 14h à 18h15
Mercredi de 9h à 18h15 – samedi de 9h à 12h15

04 74 45 05 06

Rubis Grand Bourg Mobilités

www.rubis.grandbourg.fr

info@rubis.grandbourg.fr



ENFANCE ET VIE EDUCATIVE

Coordonnées des structures petite enfance et jeunesse (CA3B)



Multi-accueil Carambole à Bénvy

Tél : 04 74 30 41 53.

Accueil de 7h30 à 18h30.

Responsable : Isabelle Badoux.



Multi-accueil Car'hibou à Domsure

Tél : 04 74 30 41 53.

Accueil de 7h30 à 18h30, sauf le
vendredi à 18h.

Responsable : Isabelle Badoux.

Multi-accueil Pom'Cannelle à Saint-Etienne du Bois

Tél : 04 74 25 08 46.

Accueil de 7h30 à 18h30.

Responsable : Adeline Picard.



Relais assistants maternels caRAMel à Val-Revermont

Tél : 04 74 42 33 04 / 06 24 67 90 49.

Responsable : Carmen Pereira.

Garderie « Les p'tits BeauDoms »

Comme pour l'ensemble des associations, la COVID 19 a eu un impact important sur l'agenda de la garderie et son accueil des enfants. Le carnaval, la kermesse ont été annulés. Malgré tout, et après une organisation du protocole sanitaire, la garderie a pu réouvrir ses portes au mois de juillet.

L'assemblée générale s'est déroulée le vendredi 25 septembre 2020 à la salle des fêtes de Domsure. Un tout nouveau conseil d'administration a été élu.

Président : Jonathan Poussin

Vice - président : Jean-Noel Haller

Trésorière : Cassandra Pellud

Secrétaire : Laetitia Canard

Secrétaire adjointe : Jessica Schops

L'année s'annonce dense avec d'importantes modifications dans le fonctionnement administratif avec la reprise des salariées par la mairie de Domsure. Il est bien évidemment espéré la reprise des manifestations.





ENFANCE ET VIE EDUCATIVE



Inscriptions scolaires

Documents demandés :

- livret de famille,
- justificatif de domicile,
- justificatif identité des parents.

Le maire délivre un certificat d'inscription.

Rendez-vous avec la directrice de l'école concernée avec le carnet de santé de l'enfant.

Un certificat de radiation de l'école d'origine sera également exigé du moment où l'enfant fréquentait un autre établissement scolaire.

Ecoles

La visite des écoles du RPI s'est déroulée le 14 novembre 2020, en comité restreint, en lien avec les gestes barrières de la COVID-19.

Les effectifs s'élèvent à 113 élèves sur le regroupement pédagogique intercommunal.

Ecole maternelle Domsure :

- classe de **madame Brunet** (petits-moyens)
24 élèves,
- classe de **madame Dilhalaoua** (grands-moyens)
25 élèves.

Ecole primaire Beaupont :

- classe de **madame Malinas** (CE1-CE2) **22** élèves,
- classe de **madame Robert** (CE2-CM1) **23** élèves,
- classe de **madame Ferlet** (CM2) **19** élèves.

Ecole Domsure

2019-2020 : une année scolaire tellement particulière...

- **La classe des petits :**

Année particulière oblige, les projets de l'année scolaire ont été quelque peu écourtés. La classe des petits avait un projet avec le comité de fleurissement : plantations, semis, cabanes à oiseaux et décorations à partir de matériaux de récupération, le thème conducteur de l'année étant la nature et l'environnement. Voici quelques photos des événements :



Plantation de bulbes
avec Brigitte



Balade en forêt avec cueillettes
d'automne



Fabrication de mangeoires
pour les oiseaux avec Henri,
le conjoint d'Agathe

Intervention d'animateurs de la CA3B autour du thème du tri des déchets en mars





ENFANCE ET VIE EDUCATIVE

Pour la classe des grands, seules trois rencontres USEP ont pu avoir lieu :



La première, le 11 octobre au stade de Béný : elle rassemblait tous les niveaux de classes du secteur affiliées à l'USEP pour une rencontre Athlétisme « Course longue ». Avec l'USEP, on apprend à tenir différents rôles : athlète ou joueur et arbitre...



La deuxième : « Danses traditionnelles » s'est déroulée le 28 novembre 2019 à la salle des fêtes de Domsure. Elle a concerné Marboz, Béný, et les GS-CP du RPI. Chaque classe avait préparé une danse qu'elle a d'abord montré aux autres, avant de la leur apprendre.



La troisième « Acrogym » a eu lieu au Dojo à Marboz le 11 février 2020. Chaque classe avait préalablement travaillé par petits groupes de 3 ou 4 pour présenter, dans un premier temps, ses créations aux autres. Dans un second temps, tous les élèves ont été mélangés et devaient, par petits groupes, inventer une nouvelle figure.

La quatrième rencontre « Roller », prévue en avril à Béný, n'a pu se dérouler... à cause du confinement !



ENFANCE ET VIE EDUCATIVE

Heureusement, le Père-Noël avait pu passer ... et la matinée Jeux se dérouler !



Merci aux mamies d'avoir accepté de nous prêter main forte...

Remise des dictionnaires

Restrictions liées au COVID-19 obligent, la cérémonie habituelle de remise des dictionnaires n'a pas pu se faire lors de la cérémonie du 11 novembre comme habituellement. Mrs. les Maires Patrick Vacle et Gérard Janodet ont distribué les dictionnaires aux enfants de leurs communes respectives. **Pour Domsure, 5 enfants étaient concernés : Nathan S, Lucas S, Clara P, Judith J, Louane G.**



Ecole Beaupont

Année scolaire 2019/2020

En cette année scolaire particulière, nous n'avons pas pu mener notre projet à son terme.

- 10 séances de piscines pour les CM1 lors du premier trimestre. Celles des CE1 n'ont pas eu lieu à cause du confinement.

- Projet Chorale : la représentation prévue au mois de Mai à la salle des fêtes de Pirajoux n'a pas eu lieu mais les intervenants musicaux de la CA3B sont venus faire un petit concert aux élèves présents en fin d'année scolaire.



- Dans le cadre du projet « Ecoles numériques innovantes et rurales », nous avons reçu 17 tablettes subventionnées à 50% par l'Etat et 50% par la municipalité de Beaupont.



Restaurant scolaire de Beaupont-Domsure

Le restaurant scolaire Beaupont/Domsure est une association de parents d'élèves qui offre à nos enfants des repas de qualité effectués sur place avec le maximum de produits locaux. Nous employons deux cantinières.

Le bureau a été modifié cette année. Une nouvelle équipe jeune et dynamique est en place. Nous avons développé notre communication afin de nous faire connaître via les réseaux sociaux. En ce qui concerne l'année 2019/2020, en raison des contraintes sanitaires, nous avons seulement maintenu la vente de chocolats en novembre. Pour cette année 2020/2021, nous maintenons nos manifestations habituelles (Cf. calendrier des fêtes), en prévoyant des ventes à emporter autant que possible.

Une nouvelle année débute alors venez nous découvrir, et partager un bon moment de

convivialité et pourquoi pas nous faire part de vos idées en rejoignant le bureau. On vous attend sur notre site internet cantines.domsure.beaupont.fr et sur Facebook pour participer à nos manifestations de l'année.

Le bureau se compose de la manière suivante :

Co-présidentes : Edith Berizzi / Jessica Shops

Vice-président : Alexandre Reboux

Trésorières : Bénédicte Pithioux / Charlotte Todeschini Godin

Trésorière adjointe : Charlotte Pomat

Secrétaire : Amelie Bezaud

Secrétaire adjointe : Pélagie Renoud

Autres membres actifs : Janek Puche, Morgane Guigue, Mélanie Oriol, Cécile Perraud-Chanel, Charlotte Ponthus, Elodie Ponthus, Stéphanie Mary.

Sou des Écoles

Association de parents pour le RPI Beaupont-Domsure

Le Sou des Ecoles est une association de parents d'élèves bénévoles qui récolte des fonds grâce à différentes manifestations.

En 2019, 6 parents se sont portés volontaires pour reprendre la gestion du Sou des Ecoles.

La traditionnelle tartiflette n'a pas pu être proposée.

Mais cette petite équipe motivée s'est lancée et a proposé une nouvelle manifestation en novembre. Une soirée autour du Beaujolais Nouveau a eu lieu et a connu un franc succès.

Le quine loto a pu ouvrir ses portes en février. De nombreux participants ont pu remporter les lots que les parents sont allés chercher auprès de commerçants qui ont accepté de "jouer le jeu" pour les enfants en offrant pour beaucoup des bons d'achats, des produits à déguster, etc.

Merci encore à eux pour leur soutien.

Enfin, le 8 mai 2020 devait se dérouler le traditionnel vide-grenier. Un test sur une nouvelle date mais qui pour cause de confinement n'a pas pu se tenir.

À la rentrée 2020, à nouveau très peu de parents se sont portés volontaires pour rejoindre les rangs.

Cependant, 4 parents tiennent le cap en lien avec les institutrices du RPI :

Président : Jean-Noël Haller,

Trésorier : Janek Puche,

Secrétaire : Mélanie Oriol,

Parent bénévole : Nadège Suchet,

Même si l'épidémie freine les possibilités notamment les manifestations qui ne peuvent avoir lieu, les enfants sont tous à l'école.

Les enfants ont besoin de voir et de sentir que la vie continue.

Les professeurs des écoles du RPI ont des idées, les enfants ont envie d'apprendre et le Sou des Ecoles peut aider à la concrétisation de ces idées. Mais sans volontaires, rien ne peut se faire. Alors prenez contact avec le sou des écoles et engagez vous pour vos enfants !

Les fonds récoltés permettent de financer des activités durant le temps scolaire pour "apprendre autrement" : sorties et déplacements, intervenants extérieurs, abonnements pour les classes ...

Son rôle est essentiel pour les enfants du RPI.

La vie est bien particulière depuis ces derniers mois pour toutes et tous, et elle l'est d'autant plus pour les enfants de nos écoles.

Tous les parents sont les bienvenus dans l'association, car c'est dans les moments difficiles qu'il faut continuer à partager nos idées pour soutenir l'école et nos enfants.

Contact : Jean-Noël Haller
Tél.: 06.84.58.44.25
sou.beaupont.domsure@gmail.com

Ecole de musique Coligny

Ecole de Musique du Canton de Coligny
Rue du 19 mars 1962 - 01851 Marboz
Pôle Territorial de Val-Revermont



Les professeurs de l'école de musique assurent des cours de solfège et d'instruments (dès la première année). Ces cours s'adressent à toute personne à partir de 7 ans, sans limite d'âge ni de niveau.

Les cours de solfège sont collectifs et les cours d'instruments sont individuels.

Instruments enseignés :
flûte traversière, clarinette, hautbois, saxophone, trompette, trombone, cor d'harmonie, tuba, batterie et percussions.

Les élèves, après quelques années d'apprentissage instrumental, intègrent l'Orchestre Junior de l'école (dirigé par Laurent Paquelier), qui leur permet d'apprendre à jouer en groupe, sous la direction d'un chef. Ils pourront ensuite intégrer une harmonie (Music'harmonie ou l'Harmonie de Coligny).

Une audition des élèves de l'école et de l'orchestre junior a lieu chaque année, en



février. Pour 2021, rendez-vous le **samedi 6 février**, à 20h15 – lieu à déterminer.

Des classes de « découverte cuivre » ont été mises en place à Bénay et à Saint Etienne du Bois depuis septembre 2018 et sont suspendues pour cette année.

Pour tout renseignement :

Bernadette Lombard : 06.83.01.84.64

Isabelle Maréchal : 06.82.24.67.10



Association Mosaïque Beaupont-Domsure

14 membres composent son conseil d'administration : **Liliane Moiraud** (présidente), **Colette Lombard** (vice-présidente), **Alice Miguerian** (trésorière), **Valérie Poncin** (trésorière bibliothèque), **Eveline Pauget** (responsable bibliothèque) **Marie-Noëlle Gouly** (secrétaire), **Marie Germain** (secrétaire adjointe), **Jocelyne Baud**, **Aurélien Culat**, **Natacha Grappe-Rolland**, **Martine Grégaud**, **Jacqueline Morel**, **Jocelyne Pomat**, **Anne-Marie Puthet**.

Les animations proposées cette saison 2020-2021 :

Gym tonique : lundi de 19h00 à 20h00, salle des fêtes de Domsure avec Alain Pointud

Gym retraités actifs : mardi de 10h30 à 11h30, salle des fêtes de Domsure, avec Jocelyne Kowacki. Au programme, renforcement musculaire, gym douce, cardio avec ou sans matériel, étirements, et retour au calme.

Yoga : 3 cours le mercredi de 16h30 à 17h30, de 18h00 à 19h00 et de 19h15 à 20h15 à la salle des fêtes de Beaupont, avec Alain Dumot.

Dessin : mercredi de 20h00 à 22h00, jeudi de 19h30 à 21h30, samedi 2 cours enfants et ados de 9h00 à 10h30 et de 10h30 à 12h30, à l'Espace des sociétés, salle des associations, avec Alex Josserand.

Après-midi récréatif : rencontres le mardi de 14h00 à 16h00. Espace des sociétés, salle des associations. Jeux de cartes... activités à la convenance de chacun.

Scrabble : rencontres le vendredi de 14h00 à 17h00. Espace des sociétés, salle des associations.

Peinture sur porcelaine : Sous forme de stages avec des cours les lundis de 14h00 à 16h00 et de 20h00 à 22h00. Espace des sociétés, salle des associations.

Animation Colette Lombard

3ème stage : 4 janvier au 1er février 2021,

4ème stage : 22 février au 29 mars 2021,

5ème stage : 26 avril au 31 mai 2021.



Notre assemblée générale

Pour l'ensemble de nos activités, nous respectons les règles sanitaires en vigueur liées au Covid19 : mise à disposition de gel hydroalcoolique, distanciation physique, port du masque obligatoire lors des déplacements. Espérons que les directives nationales et préfectorales ne nous obligent pas à nouveau à interrompre l'ensemble de nos activités, nos finances s'en trouveraient impactées.

Lors de notre dernière assemblée générale du 3 septembre 2020, l'association a remercié chaleureusement les maires sortants Yvan Pauget, maire de Domsure et Georges Gouly, maire de Beaupont pour leur soutien tout au long de leurs mandats respectifs. Ils se sont vus offrir un coffret de bouteilles.

Une exposition des réalisations dessin et peinture sur porcelaine est visible pour la vogue de Beaupont.

L'association participe à la Fête du bonbon à Domsure. Venez nous retrouver et confectionner vos bonbons.

Contacts :

- Présidente :

Liliane Moiraud - 06.30.92.38.74

- Vice-Présidente :

Colette Lombard - 04.74.51.26.15

Siège administratif : Mairie de Beaupont - 331 rue Principale 01270 Beaupont

Association loi 1901, agréée Jeunesse et Sports, affiliée à la Fédération Française Sports pour Tous.

Nous acceptons les chèques vacances, bons loisirs jeunes et chèques jeunes 01 (uniquement culture/loisirs).



Une belle réalisation

Bibliothèque

L'équipe de la bibliothèque se compose de **18 bénévoles**.

Jacqueline Morel a assuré la responsabilité de la bibliothèque pendant 9 ans. Eveline Pauget a pris sa suite depuis Septembre 2020, elle est assistée de :

- Secrétaire : **Marie Germain**,
- Trésorière : **Valérie Poncin**.

Jocelyne Baud, Amandine Cavillon, Corinne Da Silva, Emilie Frère, Robin Frère, Nicole Gaillard, Sophie Gilbert, Natacha Grappe-Rolland, Marie-Noëlle Gouly, Daniel Janodet, Alice Miguérian, Jacqueline Morel, Marthe Pigeon, Anne-Marie Puthet, Colette Putin.

Depuis Septembre, nous vous accueillons avec plaisir le mercredi de 16h00 à 17h30 et le samedi de 9h30 à 12h00.

Avec ces nouveaux horaires, nous pouvons conserver notre partenariat avec les services de la Direction de la Lecture Publique (DLP). Vous pouvez emprunter livres, BD, CD pour petits et grands.

Abonnements : Pour les jeunes WAKOU, je lis déjà, Dr GOOD et pour les adultes Dr GOOD, pleine vie.

A l'automne et au printemps, nous achetons des livres pour tous les âges. Deux fois par an, nous procédons à l'échange de 450 documents, livres et CD, auprès de la DLP à Bourg en Bresse.

Les lecteurs ont accès au site de la DLP et peuvent nous demander de leur réserver des documents. Nous avons une navette tous les 15 jours.

<https://lecture.ain.fr>

Le coin lecture des petits



La cotisation annuelle est de 8 € par famille et elle est gratuite pour les enfants de moins de 18 ans.

Chaque année, nous proposons des animations (quand les mesures sanitaires le permettent)

- mars : soirée contes pour les enfants,
- juin : 1er dimanche matin, une bourse aux livres, DVD, CD, jeux, cartes postales, collections,
- octobre :
 - o Fête de la Science,
 - o Opération 1ère page,
 - o Théâtre.

Cette année, Marie-Noëlle a présenté une exposition sur le restaurant Guillot (Léa Guillot). Elle a débuté le dimanche 20 septembre 2020 ; elle a été visible pendant 2 mois aux horaires d'ouverture de la bibliothèque.

bib.beaupont.domsure@gmail.com
200 rue Principale 01270 Beaupont



Exposition « Restaurant Léa Guillot »



Fleurissement

Grâce à la subvention communale, le comité de fleurissement a pu malgré les conditions sanitaires, embellir notre commune. Durant la sécheresse les fleurs se sont bien développées, les équipes d'arrosage, Daniel, Michel, Jacky, Jean-Paul, Jean-Marc et Jean-Pierre se sont relayées assidûment 3 fois par semaine pendant 4 mois. Pour l'entretien et le nettoyage des fleurs fanées, Isabelle, Jacqueline, Mireille, Nathalie, Chantal et Brigitte se rejoignent chaque semaine dans une ambiance amicale. Merci à toutes ces équipes pour le travail effectué. Brigitte Billet gère la présidence de cette équipe, Jacky Mage assure la trésorerie avec rigueur, Chantal Godain transmet tous les messages en tant que secrétaire.

Que 2021 nous apporte un peu plus de liberté pour l'organisation.



Nos bénévoles ont le cœur à l'ouvrage...



Comité des fêtes

Triste sort pour les festivités de cette année 2020. Une soirée gratuite avec un imitateur ainsi qu'un après-midi dansant sont les seules animations de l'année. Le repas tête de veau en vente à emporter n'a pas pu avoir lieu en raison du contexte sanitaire.

Les futures animations restent les mêmes pour 2021.

Nous en appelons toujours aux personnes désireuses de participer, à nos côtés, aux événements festifs en tant que bénévoles car nous recherchons un nouveau souffle dans l'organisation du Comité et espérons surtout la venue de jeunes adhérents.

Un grand merci à tous les bénévoles qui répondent toujours présents à nos appels. Contact auprès du Président, Jacky Mage au 06.30.35.76.79.

NOTRE CALENDRIER DE 2021 :

Samedi 29 Mai : Concours de pétanque

Dimanche 30 Mai : Fête du bonbon

Vendredi 11 Juin : Assemblée générale

Samedi 10 Juillet : Randonnée pédestre, course nature, soirée guinguette et feu d'artifice.

Jeudi 11 Novembre : Repas tête de veau

Samedi 4 Décembre : Marathon du téléthon



Spectacle de janvier

COMPOSITION DU BUREAU

Président : Jacky Mage

jackymage@gmail.com - 06.30.35.76.79

Vice-Président : Bernard Badoux,

Secrétaire : Dominique Aussourd,

Secrétaire adjointe : Camille Ferrier,

Trésorier : Matthieu Girard,

Trésorier adjoint : Didier Passemard,

Membres actifs : Gérard Aussourd, Frédéric Gilbert, Jean Pierre Long.

Chasse

La société de chasse de Domsure, comme vous tous, est confrontée au covid ainsi qu'au confinement ; malgré cela, les autorités gouvernementales nous demandent d'organiser des battues aux animaux susceptibles d'occasionner des dégâts (sangliers, chevreuils, cervidés et renards) afin de réguler les populations et limiter l'impact sur les cultures et les forêts et aussi les accidents routiers provoqués par ces animaux.

Ces battues sont organisées en respectant un protocole très strict afin de limiter les risques de transmission du virus.

Suite à l'assemblée générale, le bureau a été légèrement modifié, **en voici les membres :**

Président : Didier Passemard,
Vice-président : Sylvain Beisson,
Secrétaire : Tanguy Grégaud,
Trésorier : Christophe Robert.

La pêche : l' AAPPMA de Beaupont Domsure

Comme pour de très nombreuses associations, l'année 2020 aura été marquée par la crise sanitaire.

Pêche interdite pendant le confinement, soit très peu de temps après l'ouverture de la pêche à la truite, annulation de notre concours amical et du repas bréchets de poulets sont les éléments manquants de cette année.

En début d'année, pour des raisons bien comprises, Gérard Janodet, fidèle trésorier de l'association avec 22 années de mandat, a souhaité se retirer de cette fonction ; qu'il soit vivement remercié pour son implication pendant ces nombreuses années.

Jean Luc Rozier de Beaupont a pris sa succession en tant que trésorier.

L'année 2020 devait être marquée par le renouvellement du conseil d'administration de notre association. En raison de la crise sanitaire, les pouvoirs publics ont décidé de reporter ces élections à fin 2021 ; les administrateurs se voient, de fait, reconduits pour un an.

Notons l'arrivée dans notre conseil d'administration de deux nouveaux membres, Dominique Michel de Domsure et Roland Moissonnier de Beaupont, ils seront officiellement intégrés lors des futures élections de 2021.

Pour autant, nous sommes toujours demandeurs de jeunes pêcheurs désireux de rejoindre notre association.

Une aire de pique-nique a été réalisée à proximité du ponton de pêche pour personne à mobilité réduite, route du Chêne à Beaupont. Une table en bois fabriquée par Gilbert

Puvilland de Beaupont, a été installée sur une aire bétonnée réalisée par des bénévoles de la société de pêche sous la maîtrise d'œuvre de Daniel Pauget de Domsure.

Malgré l'annulation de différentes manifestations, de conséquents alevinages sont prévus cette fin d'année sur les différents parcours de notre association.

Dates à retenir (sous réserve de possibilité)

Dimanche 10 janvier 2021 à 9h30, mairie de Beaupont, Assemblée Générale suivie du repas amical chez Nathaly

1^{er} trimestre 2021 (si les mesures sanitaires nous le permettent), tombola annuelle, vente de cases dans les commerces et auprès des membres du bureau ou sympathisants.

Samedi 19 juin après-midi, concours de pêche amical à Beaupont, suivi, en soirée, du repas bréchets de poulets.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président : Georges Puthet,
Vice-président : Bernard Verne,

Trésorier Jean-Luc Rozier,
Trésorier adjoint : Daniel Briset,

Secrétaire : Thierry Jaillat,

Membres : Didier Dujat, Lucien Charnay, Dominique Michel, Renée Michon, Roland Moissonnier, Christian Paganelli.

Gardes de pêche :

Michel Faraboz : 06.87.66.62.32

Daniel Pauget : 06.14.81.69.74



La nouvelle table en bois pour un lieu de détente

Amicale tennis

A Beaupont, il est possible de jouer toute l'année, et à des prix défiant toute concurrence : que ce soit occasionnellement (ticket à 2 euros) ou plus régulièrement (carte annuelle allant de 10 euros pour un enfant de moins de 12 ans, à 60 euros pour toute une famille).

Les cartes et tickets sont en vente à la boulangerie Teillard.

La pandémie de la COVID19 a empêché les cours d'avoir lieu cette année. Qu'en sera-t-il l'année prochaine ?

En tous cas, toute personne intéressée par le tennis peut utiliser le terrain de Beaupont.

L'objectif de l'amicale est assez simple : celui de faire connaître ce sport à un maximum de personnes, et que ces personnes prennent du plaisir en jouant.

Et n'hésitez pas à vous manifester si vous souhaitez apporter un appui, une aide ou même donner un coup de pouce ponctuel. Vous serez le bienvenu.

Pour tout renseignement : Grégory Gouly
(06 79 05 98 48 ou ggouly@yahoo.com)

Cyclisme

Comme ce fut le cas dans de nombreuses associations, l'activité du comité cycliste de Domsure / Beaupont a été mise en sommeil durant cette année 2020 un peu particulière. Ni les courses de Domsure, ni « la Roger Pigeon » cyclo, n'ont pu avoir lieu. Cette dernière épreuve a dû être annulée deux semaines seulement avant la date prévue, alors que tout était déjà sur les rails. La seconde vague de la pandémie a eu raison de la volonté des bénévoles de maintenir leur organisation. Le très mauvais temps observé le dernier week-end de septembre, qui aurait découragé nombre de participants, a rendu la décision moins amère.

Pour autant, nous ne nous sommes pas découragés. Les regards sont déjà tournés vers 2021. Lors de la réunion du mois d'octobre, le comité directeur a entériné le calendrier prévisionnel pour le déposer

au comité départemental de la fédération française de cyclisme. Le prix de Domsure se déroulera, si bien sûr, d'ici là, nous sommes sortis de la crise sanitaire, le dimanche 11 juillet. Une nouveauté est au programme : l'ajout d'une course réservée aux dames, dont le départ sera donné en tout début d'après-midi, entre les catégories pass'cyclisme le matin, et la course juniors et seniors 3e catégorie de 15 heures. « La Roger Pigeon » reprend place le 26 septembre. La volonté du comité est d'en faire un événement convivial de retrouvailles entre anciens champions. C'est dans cette voie que se concentreront les efforts de toute notre équipe dirigeante.

Enfin, l'idée d'organiser à nouveau un cyclo-cross à Domsure a été évoquée, probablement courant novembre 2021.

Cuma de distillation

La campagne de distillation pour la saison 2019/2020 n'aura pas été formidable, les gelées du printemps nous auront privés de matières premières. Il en faudra plus pour nous démotiver !

Cette année, nous aurons un nouvel alambic pour un meilleur confort dans le travail des bouilleurs de cru et cet automne, nous allons élargir notre activité avec la mise en place d'un pressoir.

Cela donnera aux propriétaires de vergers la possibilité de presser leurs propres fruits.

Président **Daniel Pauget** : 06.14.81.69.74,
secrétaire **Jean-Marc Godain** 04.74.51.27.80.



Le pressoir sera bientôt en activité

CCAS

Comme chaque année, le CCAS offre la possibilité aux personnes âgées de plus de 75 ans de bénéficier d'un repas ou d'un colis de Noël.

En raison du COVID-19, aucun repas n'a pu avoir lieu en restaurant en ce début d'année. 51 bénéficiaires recevront donc un colis.

Le conseil municipal ayant changé au mois de juillet, la nouvelle équipe composée de Brigitte Fischer, Xavier de Domsure, Patrick Bouillet, Mathilde Ferrier prend le relais, accompagnée de Mireille Moninot, Lucien Charnay, Jacqueline Briset, Christine Jouve, Isabelle Papin.



PORTAGE REPAS

L'association RePAS, dont les bureaux sont situés sur la commune de Saint Etienne du Bois (70, Allée des Ecoliers) a été créée il y a de nombreuses années dans le but de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées lorsqu'elles n'ont pas la possibilité de s'alimenter dans de bonnes conditions.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le secrétariat de l'association le lundi, mardi, mercredi et vendredi matin de 8h45 à 11h30. Tél. : 04.74.25.85.86

Adresse mail : asso.repas@orange.fr

Beaupont : Christine Vandemaëlle Tél. : 04.74.22.50.16

Domsure : Isabelle Papin Tél. : 04.74.51.28.23 (répondeur)



Anciens combattants

En cette année particulière, nous avons pu maintenir toutes les cérémonies :

- **Le 19 mars 1962** a été commémoré le 15 mars à la veille du confinement,
- **Le 8 mai**, en présence de deux personnes seulement,
- **le 18 juin**,
- **le 11 novembre**.

Le bureau est composé comme suit :

- **Urbain Jaillet**, président,
- **Bernard Girard**, vice-président,
- **Bernard Robin**, trésorier,
- **Gérard Ferthet**, secrétaire,

Nous avons deux porte-drapeaux, **François Janodet** et **Gilbert Colas**.



ADMR

ADAPA

LE RESEAU
ADMR
DE L'AIN

RÉDUCTIONS ET
CREDITS D'IMPÔTS DE
-50%*

* Article 19 sections du CGI, sous réserve de modifications de la législation



ADMR
pour tous, toute la vie, partout

REJOIGNEZ
NOTRE EQUIPE

DE SALARIÉS
& DE BÉNÉVOLES

EN CONTACTANT
L'ADMR BRESSE-REVERMONT
1, place de la Mairie
01370 Saint-Étienne-du-Bois
Tél. 04 74 25 85 37

www.admrresserevermont.com



adapa
AIDER & ACCOMPAGNER
À DOMICILE

RÉSEAU
UNA

Nos services
D'AIDE À LA PERSONNE



Aide aux proches aidants



Prévention



Objets connectés



Aide et soins
à domicile



Portage de repas



Aide à la fonction d'employeur



Alternatives aux domiciles



Transport accompagné

Évaluation à domicile
sans engagement
contact@adapa01.com
04 74 45 59 65

NOUVEAU SITE INTERNET

Retrouvez toutes les informations
sur l'ADAPA en ligne
www.adapa01.fr

17 rue de la Gare
01370 ST ETIENNE DU BOIS
Permanence le
Jeudi 14h - 15h30

Mairie
53 rue Julien Manissier
01250 JASSERON
Permanence le
Mardi 14h - 15h30
(1er et 3ème mardi du mois)

Accueil sur
rendez-vous
du lundi au
vendredi

AIN DOMICILE SERVICES

Un service d'Aide et Accompagnement à domicile de proximité depuis plus de 30 ans intervenant sur votre commune.

L'association présente sur l'ensemble du département de l'Ain agit pour faciliter le quotidien des personnes sur leur lieu de vie en respectant leurs choix et projets de vie. Des équipes de professionnel(le)s de proximité œuvrent au quotidien au domicile des personnes âgées, en situation de handicap ou fragilisées quel que soit leur âge. L'association propose des interventions 7/7 jours 24/24H grâce à 2 modes d'interventions.

Notre ambition : permettre aux personnes, quelle que soit leur fragilité, d'être acteur de leur vie.

Nos missions :

- Faciliter le quotidien des personnes à leur domicile,
- Soutenir l'autonomie des personnes en encourageant leurs aptitudes,
- Apporter de la relation humaine et favoriser le lien social.

Avec nos aides à domicile, nous vous proposons :

- Un **accompagnement à la vie quotidienne** : aide à l'entretien du logement et du linge, garde d'enfant de plus de 3 ans, courses pour ou avec la personne aidée, aide à la réalisation de repas,
- Une aide à la personne : aide à la toilette, à l'alimentation, à la mobilisation, aux déplacements du quotidien, ...
- Un **accompagnement** pour des activités de loisirs et de vie sociale (promenade, jeux, ...),
- Un **service d'accompagnement véhiculé** pour permettre de vous rendre à votre rythme, à des rendez-vous ou activités,
- Un **accompagnement global**, 7/7 jours 24/24 h,
- Des interventions ponctuelles pour soutenir les aidants, leur permettre d'avoir du répit,
- Des actions de prévention pour rompre l'isolement que chacun peut subir.

L'association propose deux modes d'intervention qui peuvent se compléter selon les besoins de chacun :

- Le service prestataire : l'association est employeur des aides à domicile,
 - Le service ains'pire : le bénéficiaire est l'employeur des aides à domicile et délègue à l'association les démarches administratives.
- Ces 2 modes d'intervention sont cumulables et répondent à vos besoins. Notre collaboratrice Maude Lacroix, responsable de votre secteur sur l'antenne de Marboz vous accompagne dans le choix du(des) mode(s) d'intervention le(s) plus adapté(s) à vos besoins. Une rencontre gratuite à votre domicile sera réalisée afin de vous présenter l'association et vous proposer les solutions répondant à vos besoins.

Contactez l'**antenne de votre secteur** pour plus d'informations au **04.74.42.02.14** ou au **06.83.98.46.17**.

Notre antenne vous accueille :

94 grande rue 01 851 Marboz
bresse.revermont@ain-domicileservices.fr

Notre siège :

Ain domicile Services - Immeuble « le Talisman »
1133 avenue de Lyon
01960 Péronnas
04.74.21.42.52
contact@ain-domicileservices.fr
www.ain-domicileservices.fr

Suivez-nous aussi sur Facebook :

@aindomicileservices

et Twitter : **@aindomservices**

Aide à domicile, AVS, AES, pour rejoindre nos équipes, adressez votre candidature spontanée à l'antenne de proximité dont dépend votre commune ou par mail au siège de l'association.

Jeunes Sapeur-Pompiers

Notre section a son siège social au Centre d'Incendie et de Secours de Coligny.

A l'origine en 1992, tous les centres et corps de pompiers du Canton de Coligny ont participé à la création de la section.

Actuellement, les membres du conseil d'administration et les formateurs proviennent des CIS de Coligny, Marboz, des CPINI de Beaupont, Bény, Pirajoux, Verjon, des parents d'anciens JSP ainsi que des parents de JSP.

L'activité de Jeunes Sapeurs-Pompiers est ouverte aux filles comme aux garçons.

Pour la saison 2020/2021, notre effectif est composé de :

- 12 jeunes en 1ère année provenant des communes de Coligny, Marboz, Pirajoux, Verjon, Villemotier, Foissiat, Saint Étienne du Bois, Val Revermont,
- 4 jeunes en 3ème année provenant des communes de Coligny, Marboz et Pirajoux.

Le sport est le lundi soir au gymnase de Coligny (1h30).

La formation théorique et pratique se déroule aux CIS de Coligny et de Marboz le samedi matin (3h00).

A cela s'ajoutent les rencontres sportives, les défilés et cérémonies, les stages pour les JSP 4 ...

La formation se déroule en 4 ans.

Chaque année est validée par un test de niveau écrit et pratique.

En 4ème année, le/la JSP devra remplir plusieurs conditions pour

obtenir son brevet de JSP, ce qui lui permettra d'intégrer une caserne avec la reconnaissance de ses formations :

- formation de secourisme de 6 jours (prompt secours),
- formation au port de l'ARI (Appareil Respiratoire Isolant (1 jour),
- épreuves du brevet (théorique et pratique, sportive dont 50 m piscine) 1 jour.

Le BNJSP en poche et à la date anniversaire de ses 16 ans révolus, l'intégration d'une caserne pourra être effective ; le/la jeune pompier/ière volontaire aura les aptitudes opérationnelles reconnues d'équipier/ière de prompt secours et d'équipier/ière de protection contre l'incendie. Il/elle devra suivre un module complémentaire de 4h00 pour les opérations diverses.

Et pour les jeunes qui intégreront un CIS, ils suivront également deux formations complémentaires pour être "équipier pour la lutte contre l'incendie" et pour être "équipier pour le secours en équipe".

C'est une réelle reconnaissance de l'investissement des 4 années passées au sein de la section.



Je remercie les municipalités qui, en nous versant une subvention, permettent à notre section de pouvoir proposer une adhésion largement accessible à toutes et à tous.

Elles contribuent par ce geste, à permettre la formation des futurs éléments qui composeront et feront vivre leur caserne de demain.

Ceci permet aux jeunes de s'engager et de s'investir pendant 4 ans dans cette action citoyenne et altruiste.

Et pour le plus grand nombre, de continuer en qualité de sapeur-pompier volontaire, voire même de prendre une orientation professionnelle dans ce domaine pour certains.

JSP ayant réussi et validé l'ensemble des épreuves 2020, tous les 7 ont pris (ou sont en cours) un engagement de SPV dans les casernes suivantes :

- **Pierre Jantet à Coligny** (Salavre),
- **Tybo Perrault à Marboz** (Marboz),
- **David Gerber à Foissiat** (Foissiat),
- **Kilian Pasut à Verjon** (Villemotier),
- **Clément Panchot à Coligny** (Villemotier),
- **Ryan Vandewalle à Coligny** (Salavre),
- **Baptiste Nicolas à Val Revermont** (Val Revermont).



Nos JSP : 12 JSP en 1^{ère} année, (2 absents),
4 JSP en 3^{ème} année, 4 encadrants de la section

ATTENTION, recrutement 1 an sur 2.

Nous organiserons un recrutement de JSP en septembre 2022 (filles et garçons étant nés en 2009 / 2010)

Renseignez-vous dès le mois de juin.

Prochaine assemblée générale en septembre 2021.

Association Cantonale de Jeunes Sapeurs-Pompiers de Coligny

jspcoligny@gmail.com

Président : Mr Panchot 06 04 07 96 98

Secrétaire : Mr Wiel 06 20 31 17 29

Trésorier : Mlle Rozier 06 79 51 33 38

Soutenez nos commerçants

Boucher Charcutier **MONINOT TRAITEUR** *Carole et Samuel*

15 rue du Chatelet 39160 Saint Amour
 Passez vos commandes avant
 et récupérez-les sur le marché
Tél. : 03.84.48.74.51 - 06.83.21.55.67
 moninot.traiteur39@orange.fr
 www.jura-traiteur.fr



EARL DES SABLES

Sébastien et Vincent Boyer, Producteurs
 1010 Route des Sables
 01380 Bâgé la Ville
Tél. : 06.09.35.18.76
 earldessables01@gmail.com

AU BON FROMAGE Commerce ambulant 71 Sornay **Tél. : 06.86.59.70.70**



NOS MARCHÉS



Artisan Chocolatier Confiseur
AGM

Aurélie Galland Michon

39160 Saint Amour

Tél. : 06.44.06.86.11

agmartisanchocolatier@gmail.com



LA FERME DES BOITOUX

Fromages de chèvre

01270 Domsure

Tél. : 06.01.08.27.15

nel.riviere@orange.fr

LA MIE DU GRAIN

Sébastien Janodet

Paysan-boulangier

204 Chemin de Fayollet

01560 Saint Nizier le Bouchoux

Tél. : 06.12.95.27.49

Page Facebook : la mie du grain

lamiedugrain@gmail.com



Soutenez nos commerçants

LA FERME DE BARROUZE

Vente directe de bœuf et veau

Cédric Vidal

Montoux

01270 Domsure

Tél. : 06.08.04.26.05 (heures repas)

lafermedebarrouze@hotmail.fr



GAEC DU MIROTON

Vente directe de poulets fermiers

320 Impasse du Miroton

01270 Domsure

Tél. : 06.89.86.06.28

earldumiroton@hotmail.fr

ESCARGOT'AIN

Escargots du terroir,
vente directe à la ferme

Sylvie & Roland Bozon

110 Route des Girouds

01851 Marboz

Tél. : 04.74.42.00.88 – 06.37.36.71.99

www.escargotain.fr





NOS MARCHÉS

LES DÉLICES BRESSANS

Yaourts locaux et lait pasteurisé de vache
GAEC P2MN
01 Courtes
contact@lesdelicesbressans.fr



LE RUCHER DES NYMPHES

Michel Coillard

Apiculteur – éleveur

01270 Domsure

Tél. : 06.77.333.608

cocoy.sab@wanadoo.fr

LA PERLE NOIRE

Brasserie artisanale

1529 Route de Saint Amour

39160 Balanod

Tél. : 06.58.11.56.90

brasserielaperlinoire@outlook.fr



Soutenez nos commerçants

CONFITURES DE KATHLEEN

100 % artisanales

Kathleen Burret

01851 Marboz

Page Facebook : les confitures de Kathleen



LA FERME DE BRESSE

Viande de porcs fermiers

220 Impasse de la Serve

71470 Romenay

Tél. : 06.81.05.94.89

CHEZ NATHALY

Plats à emporter / Repas du Marché

1 Route de Coligny

01270 Domsure

Tél. : 04.74.51.26.37 – 06.68.64.80.40



HUÎTRES DU CAP-FERRET

Laurence et François Philippe

71 Condal

Tél. : 06.09.31.14.22

Laurence.philippe71@gmail.com

Voici la liste de nos maires depuis la Révolution

1790	Claude François Michel , Maire de Domsure	1888	Hippolyte Jaillet
	Pierre Michel , Maire du Villard	1892	Marie Alexandre Michel dit Dadillon
	Joseph Bouilloux , maire de Villeneuve	1896	Hippolyte Jaillet
		1908	Maurice Vitte
?	Joseph Michel	1919	Henri Pirat
1794	Denis Michel	1929	Antoine Michel
1797	Michel Cabuchet , agent municipal	1941	Maxime Malin
1800	Benoit Morel , dit Gouly	1944	Alphonse Morel
1804	Denis Morel	1944	Maxime Malin
1808	Denis Michel	1953	Paul Michel
1837	Denis Joseph Saint Sulpice	1995	André Delay
1872	Marie Alexandre Michel dit Dadillon	2005	Michel Pirat
1881	Jules Michel Guyon	2014	Yvan Pauget
		2020	Patrick Vacle



Petites histoires électorales

Les registres de délibérations communaux sont riches d'enseignements. Ils nous apprennent entre autres quelques anecdotes...

En 1794, Le Villard et Villeneuve ont été rattachés à Domsure. Visiblement, en 1840, toutes les haches de guerre n'avaient pas encore été enterrées...

1840 : le 14 août

« Après avoir pris connaissance et fait lecture de la lettre de M. le Préfet et de la pétition formée par quelques électeurs de cette commune, le conseil reconnaissant que la pétition n'est point faite pour l'intérêt, ni pour la bonne intelligence de la commune, mais bien pour l'intrigue et la partialité de quelques électeurs qui n'ont pas réuni aux dernières élections le nombre suffisant de suffrage pour être membre du conseil municipal. Une partie de ces mêmes électeurs, avant de pétitionner, ont employé toutes les ruses pour arguer de nullité les dernières élections, d'après le même intérêt, sans motif de justice. Les réclamants ne se voyant point fondé dans leurs demandes ont parcouru la commune pour solliciter la signature de toutes les personnes, enfants, domestiques, pour former un nombre de signatures afin d'aliéner la signature de quelques notables électeurs forains. Les plaignants sont tellement dépourvus de justice et de vérité dans leurs demandes et leurs déclarations [...] Ils disent que les intérêts des hameaux de Villard et Domsure sont sacrifiés dans la répartition des ressources communales et l'emploi des prestations. [...] Le conseil municipal à l'unanimité à l'honneur de faire remarquer à M. le Préfet que la demande faite pour diviser les électeurs en section n'est point faite pour un bien public, ni l'intérêt des hameaux.

L'article 11 de la loi du 31 mars fixant le nombre d'électeurs au dividende de la population, la commune de Domsure n'étant forte que de 908 habitants, les électeurs municipaux doivent être au nombre de 91 et non 107 comme ont bien voulu le faire ressortir MM.

Les pétitionnaires. En conséquence, le conseil municipal délibère à l'unanimité de tout ce qui est en son pouvoir, vu que la commune ne présente point un nombre suffisant de population, ni aucun intérêt divers pour être divisé en sections, que les pétitionnaires soient déchus de leurs demandes, et prie M. le Préfet de faire droit à la présente délibération afin qu'il regarde la pétition comme nulle, et charge M. le maire d'adresser un extrait à M. le Préfet afin d'obtenir son approbation et le prie en même temps de faire parvenir l'installation des conseillers réélus. »

1892 : 12 conseillers

- 1er tour :

- o **Hippolyte Jaillet**, 6 voix
- o **Alexandre Michel** dit Dadillon, 6 voix

- 2ème tour :

- o **Hippolyte Jaillet**, 6 voix
- o **Alexandre Michel** dit Dadillon, 6 voix

- 3ème tour :

- o **Ferdinand Lusy**, 6 voix
 - o **Alexandre Michel** dit Dadillon, 6 voix
- Alexandre Michel dit Dadillon étant le plus âgé des candidats a été proclamé élu.

1925 : 12 conseillers

- 1er tour :

- o **Henri Pirat**, 6 voix
- o **Antoine Michel**, 6 voix

- 2ème tour :

- o **Henri Pirat**, 6 voix
- o **Antoine Michel**, 6 voix

- 3ème tour :

- o **Henri Pirat**, 6 voix
- o **Maurice Debeux**, 6 voix

Maurice Debeux étant le plus âgé est proclamé maire. M. Debeux refuse le mandat de maire. L'élection est ajournée. Une suspension de séance est demandée. A la reprise de la séance, on procède à un nouveau tour de scrutin :

- o **Henri Pirat**, 11 voix
- o **Maurice Debeux**, 1 voix

Henri Pirat ayant réuni le plus grand nombre de voix est élu maire.

1929 : 12 conseillers

Antoine Michel est élu à onze voix sur douze. Il est réélu en 1935, puis révoqué de ses fonctions de maire sous Vichy par arrêté ministériel du 15 juillet 1941 « pour son hostilité à l'œuvre de rénovation nationale », déclaré démissionnaire d'office de ses fonctions de conseiller municipal par arrêté préfectoral du 22 juillet 1941.

1941 : Maxime Malin a été délégué dans les fonctions de maire par arrêt préfectoral du 19 septembre 1941.

1944 : Le Comité Local de Libération (CLE) de Domsure réuni le 7 octobre 1944 prend les décisions suivantes :

- M. Alphonse Morel refuse d'assurer les fonctions de maire,
- M. Joseph Jaillet refuse d'assurer les fonctions d'adjoint.

« Le comité, à l'unanimité de ses membres demande au CLE de l'Ain de bien vouloir nommer M. Malin Maxime, conseiller municipal exerçant actuellement les fonctions de maire comme président du CLE de Domsure.

M. Malin est le premier maire du canton et pendant longtemps le seul inscrit à la Résistance (groupe de M. Fourier, instituteur). M. Malin a eu son frère fusillé par les allemands le 22 août 1944. Le fils de M. Malin, désigné pour partir au STO (Service de Travail Obligatoire) a été immédiatement réfractaire et a rejoint les FFI (Forces Françaises de l'Intérieures). Il vient de contracter actuellement un engagement dans l'armée. L'attitude de M. Malin a toujours été nettement antiallemande.

M. Malin n'est pas un maire nommé par Vichy, mais un conseiller municipal élu qui n'a accepté d'assurer ses fonctions de maire que sur les instances de nombreux patriotes de Domsure et pour éviter à la commune une délégation spéciale formée de collaborateurs. M. Malin jouit d'ailleurs d'une très forte majorité parmi les électeurs de la commune. Si toutefois le CDL de l'Ain jugeait ces conditions insuffisantes pour nommer M. Malin Président du CDL de Domsure, les membres soussignés se verraient dans l'obligation de donner leur démission de membres de ce comité.

Fait à Domsure, le 7 octobre 1944. »



M. Debeux a refusé le mandat de maire en 1925



Maxime Malin, maire de 1941 à 1953

CALENDRIER DES FÊTES

JANVIER	MARDI 05	Don du Sang – à COLIGNY de 15h30 à 19h00
	DIMANCHE 10	Assemblée Générale – Société de Pêche – à BEAUPONT – 9h30 – Repas amical - 12h30 - « Chez Nathaly » (pour mémoire)
	SAMEDI 16	Spectacle gratuit – Comité des Fêtes - à DOMSURE – 20h00 (pour mémoire)
	DIMANCHE 17	Après-midi dansant - Comité des fêtes à DOMSURE (pour mémoire)
	VENDREDI 22	Vœux de la municipalité à DOMSURE en plein-air
FEVRIER	SAMEDI 6	Repas - Société de Chasse de BEAUPONT - à DOMSURE – 12h00
	VENDREDI 12	Assemblée Générale Amicale Pompiers - à BEAUPONT – 20h00
	VENDREDI 19	Réunion Inter-Sociétés - à BEAUPONT – 20h00
	VENDREDI 19	Repas à emporter – Sou des Ecoles
	VENDREDI 19	Assemblée Générale Amicale Donneurs de Sang - à SALAVRE– 19h00
	SAMEDI 27	Banquet des Classes BEAUPONT /DOMSURE - à DOMSURE – 12h00
MARS	SAMEDI 6	Crêpes - Conscrits – à DOMSURE
	SAMEDI 6	Vente boudin - Comité des Fêtes de BEAUPONT - à BEAUPONT 9h00 à 13h00 Vente civier - Comité de Fleurissement de BEAUPONT – à BEAUPONT de 9h00 à 13h00
	MARDI 09	Don du Sang - À COLIGNY de 15H30 à 19H00
	SAMEDI 13	Carnaval pour tous les enfants : défilé, crêpes et vin chaud – Garderie périscolaire Les Plîts BeauDoms- À DOMSURE - 16H00 À CONFIRMER
	DIMANCHE 14	Assemblée Générale et cérémonie - Anciens Combattants – à DOMSURE
	DIMANCHE 14	Cérémonie du Souvenir - Anciens Combattants – à BEAUPONT
	SAMEDI 20	Journée conviviale entretien matériel Inter-Sociétés - à BEAUPONT
	SAMEDI 20	Repas - Société de Chasse de DOMSURE - à DOMSURE – 12h00
AVRIL	SAMEDI 3	Repas des Anciens à DOMSURE - offert par le CCAS - 12h00
	DIMANCHE 4	Vente de tartes – restaurant Scolaire – à DOMSURE (Pâques)
	SAMEDI 17	Banquet et bal des conscrits – à DOMSURE – à confirmer
MAI	SAMEDI 1ER	Petit jardin – Restaurant Scolaire – à BEAUPONT
	VENDREDI 07	Rando : Sur les traces de Robert Schuman / Organisée par la Maison de l'Europe à 14h - suivi d'une conférence commémorative à Foyer Saint-Joseph à BEAUPONT
	SAMEDI 8	Cérémonies du Souvenir - Anciens Combattants BEAUPONT / DOMSURE/ PIRAJOUX Banquet des Anciens Combattants – à PIRAJOUX
	SAMEDI 8	Vide-greniers – Sou des Ecoles – à BEAUPONT
	SAMEDI 29	Fête patronale de DOMSURE : Concours de Pétanque
	DIMANCHE 30	Fête patronale de DOMSURE : Fête du Bonbon

CALENDRIER DES FÊTES

JUN	DIMANCHE 6	Bourse aux livres/vinyles/jouets -Bibliothèque –à BEAUPONT- de 8h00 à 13h00
	MARDI 8	Don du Sang - à COLIGNY de 15h30 à 19h00
	VENDREDI 11	Assemblée Générale – Comité des Fêtes de DOMSURE – à DOMSURE
	VENDREDI 18	Cérémonie du souvenir au monument des fusillés – à DOMSURE – 15h00
	SAMEDI 19	Concours de pêche amical l'après-midi et repas bréchets en soirée - Société de Pêche – à BEAUPONT
	SAMEDI 26	Fête de l'Ecole – à BEAUPONT Repas à midi - Restaurant Scolaire - à BEAUPONT Kermesse – Garderie Périscolaire « Les P'tits Beaudoms » – à BEAUPONT
JUILLET	SAMEDI 3	Repas interne des Pompiers - à BEAUPONT
	SAMEDI 10	Courses et randonnée pédestres – Soirée guinguette et feu d'artifice – Comité des fêtes – DOMSURE
	DIMANCHE 11	Course cycliste – Comité Cycliste Roger Pingeon BEAUPONT-DOMSURE – à DOMSURE
	SAMEDI 24	Assemblée Générale – Société de Chasse- à DOMSURE
	VENDREDI 30	Fête patronale de BEAUPONT
	SAMEDI 31	Fête patronale de BEAUPONT
AOÛT	LUNDI 2	Fête patronale de BEAUPONT
	SAMEDI 21	Soirée « Poulets de Bresse » - Amicale des Pompiers - à BEAUPONT
SEPTEMBRE	SAMEDI 4	Repas des Anciens à BEAUPONT - offert par le CCAS
	MARDI 07	Don du Sang – à COLIGNY de 15h30 à 19h00
	JEUDI 09	Assemblée Générale – Mosaïque - à BEAUPONT
	SAMEDI 18	Enduro tracteur-tondeuse nocturne et spectacle – Comité des Fêtes- à BEAUPONT
	DIMANCHE 19	Enduro tracteur-tondeuse – Comité des Fêtes- à BEAUPONT
	VENDREDI 24	Assemblées Générales - Restaurant Scolaire, Sou des Ecoles, Garderie Périscolaire
	SAMEDI 26	Rando cycliste « La Roger Pingeon » et repas – Comité cycliste Roger Pingeon BEAUPONT-DOMSURE à BEAUPONT
OCT.	DIMANCHE 3	Elaboration du calendrier des fêtes 2022 à 10h00 - Mairie de BEAUPONT
	SAMEDI 9	Jus de pommes – CUMA de Distillation – à DOMSURE
NOVEMBRE	SAMEDI 6	Banquet des Pompiers
	JEUDI 11	Cérémonie du Souvenir - Anciens Combattants- à BEAUPONT et DOMSURE Remise de dictionnaires aux élèves de CM1 - à DOMSURE Repas tête de veau - Comité des Fêtes de DOMSURE - à DOMSURE 12h00
	SAMEDI 13	Repas interne – Comité de Fleurissement de Beaupont - à BEAUPONT
	SAMEDI 20	Soirée Beaujolais Nouveau – Sou des Ecoles – à BEAUPONT
	MARDI 23	Don du sang -à COLIGNY de 15h30 à 19h00
DÉCEMBRE	SAMEDI 4	Marathon du Téléthon (courses à pieds/accompagnement vélos)
	VENDREDI 10	Vente de sapins (Garderie Périscolaire « Les P'tits Beaudoms »)
	SAMEDI 11	Soirée projection films Mr Comtet – à DOMSURE
	SAMEDI 18	Tirage tombola - Comité Fleurissement de BEAUPONT - à BEAUPONT

Naissances

- Émy Athanase née le 27 février 2020, fille de Coralie David et Pierre Athanase
- Lina Monnot née le 17 avril 2020, fille de Lory-Anaïs Giroud et Rémi Monnot
- Louis Mancip né le 07 juin 2020, fils de Marie Bouillier et Florent Mancip
- Justine Vaucher née le 08 juillet 2020, fille de Valérie Rhorer et Matthieu Vaucher
- Emy Chamonal née le 28 juillet 2020, fille de Brenda Costanzo et Loïc Chamonal
- Albane Perez née le 23 août 2020, fille de Mathilda Demski et Frédéric Perez
- Clara Buard née le 30 octobre 2020, fille de Alisson Marguin et Damien Buard

Décès

- Emile Busch né le 20 novembre 1933, décédé le 02 mars 2020
- Louis Busch né le 06 juin 1941, décédé le 24 mai 2020
- Renée Bouilloux, épouse Lombard, née le 24 janvier 1935, décédée le 05 juillet 2020
- Michelle Morel épouse Morel née le 20 décembre 1932, décédée le 01 novembre 2020

Mariage

- Noémie Paubel et Gaël Alborghetti
le 15 août 2020

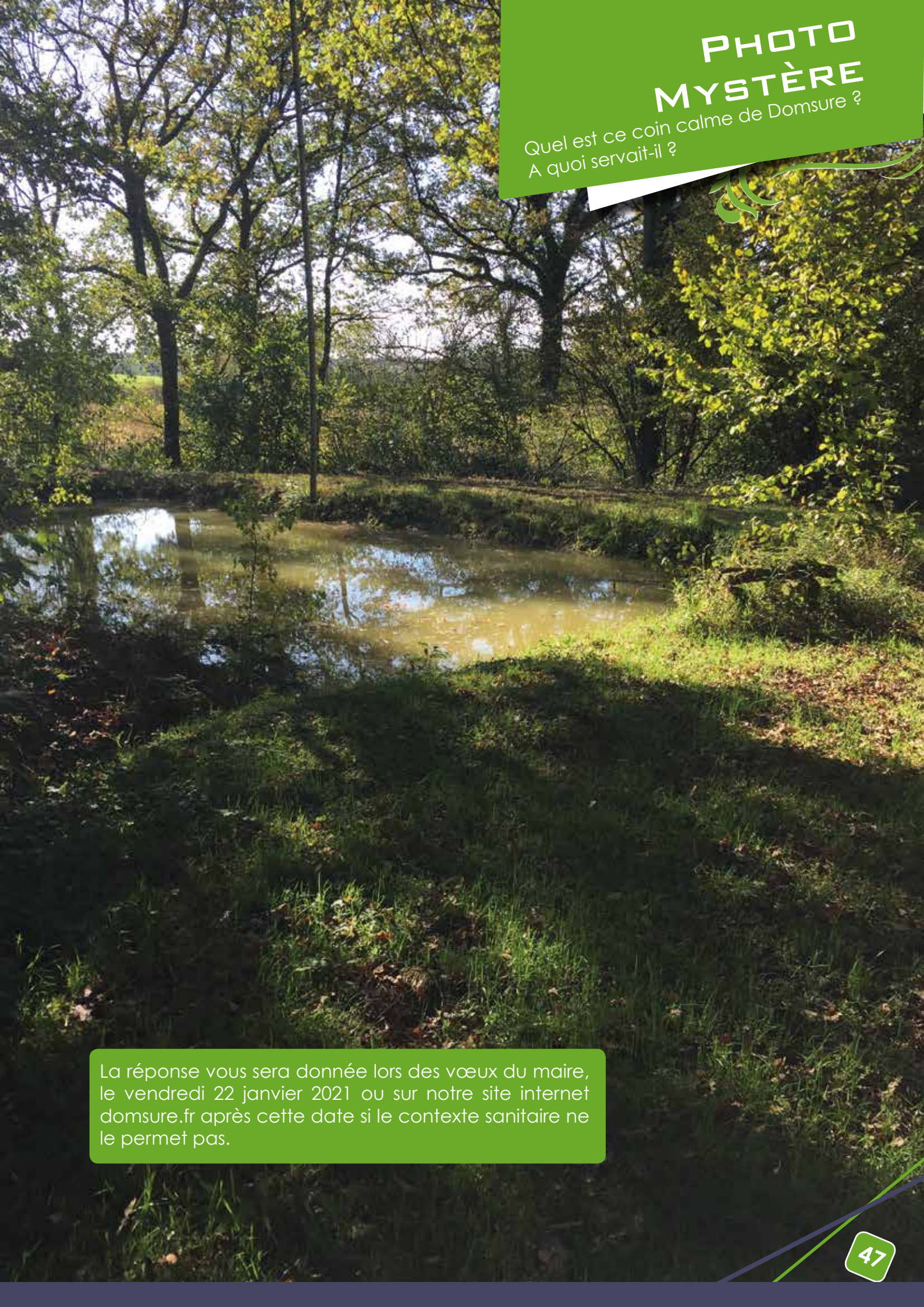


PHOTO MYSTÈRE

Quel est ce coin calme de Domsure ?
A quoi servait-il ?

La réponse vous sera donnée lors des vœux du maire, le vendredi 22 janvier 2021 ou sur notre site internet domsure.fr après cette date si le contexte sanitaire ne le permet pas.

Bienvenue

Au marché local de DOMSURE
Vos paniers auront fière allure

A PARTIR DU 25
SEPTEMBRE 2020



Chaque vendredi des semaines impaires
de 16H00 à 19H00

Au centre du Village



Salut l'Abeille !!!
Sais-tu que le
vendredi 25
septembre 2020
est un grand jour ?
Celui du 1^{er} marché
local de
DOMSURE !!!

